

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE LA COMMUNICATION  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**PROCES-VERBAL DU COMITE DU 1<sup>er</sup> MARS 2011**

---

L'an deux mille onze, le premier mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président, le **17 février 2011**, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

**Présents**

<b>AIGREMONT</b>	: Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint Monsieur Gérard BEURAIN, Maire Adjoint
<b>ANDRESY</b>	: Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint
<b>AUBERGENVILLE</b>	: Madame Sylvia PADIOU, Maire Adjoint Monsieur Guy ESCRINIER, Conseiller Municipal
<b>BOUGIVAL</b>	: Monsieur Jean-Marie CLERMONT, Maire Adjoint
<b>CHAMBOURCY</b>	: Madame Caroline DOUCET, Maire Adjoint Madame Pascale BARON, Maire Adjoint
<b>CHATOU</b>	: Madame Virginie MINART, Conseillère Municipale Monsieur Jean-Pierre RATEL, Conseiller Municipal
<b>FOURQUEUX</b>	: Monsieur Daniel LEVEL, Maire Monsieur Laurent SIBILLE, Maire Adjoint
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	: Monsieur Laurent HOMONT, Maire Adjoint Madame Aude PAGNIEZ, Conseillère Municipale
<b>LE MESNIL-LE-ROI</b>	: Madame Annick BRIZAY, Conseillère Municipale Madame Christèle COLOMBIER, Conseillère Municipale
<b>LE PECQ</b>	: Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
<b>LE PORT-MARLY</b>	: Madame Mireille TEMPEZ, Maire Adjoint Monsieur Cédric PEMBA-MARINE, Conseiller Municipal
<b>LE VESINET</b>	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal
<b>MAISONS-LAFFITTE</b>	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Monsieur Jean BOLARD, Conseiller Municipal
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Monsieur Laurent RIBAUT, Maire Adjoint
<b>MEDAN</b>	: Madame Françoise de RUYTER
<b>ORGEVAL</b>	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal Madame Patricia CHARTIER, Maire Adjoint
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Vincent PERRAULT, Conseiller Municipal
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	: Monsieur Gérard ROUSSET, Conseiller Municipal
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	: Madame Manuela MARIE, Maire Adjoint
<b>VERNOUILLET</b>	: Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Conseiller Municipal

## Procurations

- LE PECQ : Monsieur Alain GOURNAC à  
Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
- LOUVECIENNES : Madame Caroline de BAILLIENCOURT à  
Monsieur Jean-Marie CLERMONT, Maire Adjoint à BOUGIVAL
- ORGEVAL : Monsieur Jean-Michel SCHMIDT à  
Madame Patricia CHARTIER, Maire Adjoint

## Absents Excusés

- ANDRESY : Monsieur Arnaud PINOY, Conseiller Municipal
- BOUGIVAL : Monsieur Paul HESSENBRUCH, Conseiller Municipal  
Madame Nathalie CHAMBON, Conseillère Municipale
- CARRIERES-SOUS-POISSY : Monsieur Eddie AIT, Maire
- CHANTELOUP-LES-VIGNES : Madame Karine FOURNIER, Conseillère Municipale
- CHAPET : Monsieur Gérard MOURDON, Conseiller Municipal  
Monsieur Nicolas LABORDE, Conseiller Municipal  
Monsieur Daniel MOLINA, Conseiller Municipal
- CHATOU : Madame Véronique CHANTEGRELET, Conseillère Municipale
- FOURQUEUX : Madame Odile VERNET, Maire Adjoint
- LE MESNIL-LE-ROI : Madame Nadia FAUVEL, Maire Adjoint
- LE PECQ : Monsieur Alain GOURNAC, Sénateur-Maire  
Monsieur Romain MALBOS, Conseiller Municipal  
Madame Régine RAYNARD, Conseillère Municipale
- LE PORT-MARLY : Madame Laurence WABLE, Maire Adjoint
- LES ALLUETS-LE-ROI : Monsieur Jean GARCIA, Conseiller Municipal
- LOUVECIENNES : Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire Adjoint  
Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal
- MAISONS-LAFFITTE : Monsieur Jean-Claude GIROT, Conseiller Municipal
- MARLY-LE-ROI : Madame Mary-Sol BOYER, Maire Adjoint  
Monsieur Hubert POTHELET
- MEULAN : Monsieur David COLLET, Conseiller Municipal
- MORAINVILLIERS : Monsieur Thierry HEDAN, Conseiller Municipal
- SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Monsieur Martial LELEU
- VERNEUIL-SUR-SEINE : Monsieur Patrice JEGOUIC, Maire Adjoint  
Monsieur Christian HOISNARD, Conseiller Municipal
- VILLENES-SUR-SEINE : Madame Katia LEFEUVRE, Conseillère Municipale  
Monsieur Olivier DAESCHNER, Conseiller Municipal

## Communes non représentées

- ACHERES  
BOUAFLE  
CARRIERES-SOUS-POISSY  
CHANTELOUP-LES-VIGNES  
CHAPET  
CROISSY-SUR-SEINE  
LOUVECIENNES  
MEULAN  
MORAINVILLIERS  
POISSY  
VERNEUIL-SUR-SEINE  
VILLENES-SUR-SEINE

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>34</b>
<b>Quorum</b>	:	<b>35</b>
<b>Délégués présents à l'ouverture de la séance</b>	:	<b>35</b>
<b>Délégués comptant pour le quorum</b>	:	<b>35</b>
<b>Procurations</b>	:	<b>3</b>
<b>Procurations comptant pour le vote</b>	:	<b>3</b>
<b>Nombre de votants</b>	:	<b>37</b>

37 votants car un délégué est parti en cours de séance et  
à donc donné un Pouvoir.

## REUNION DU 1<sup>er</sup> MARS 2011

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à **19 heures 00 minutes** et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du Bureau du 23 septembre 2010
- Débat d'Orientation Budgétaire 2011
- Information : avancement de l'étude du Conseil Général des Yvelines pour l'élaboration du schéma territorial d'aménagement numérique
- Remplacement d'un membre du Bureau du Syndicat Intercommunal
  
- Questions Diverses

Sur proposition du Président, Monsieur RIBAUT est désigné comme secrétaire de séance.

### PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 23 SEPTEMBRE 2010

Le Comité prend acte de ce procès-verbal.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

La loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Pour l'année 2011, les nouveaux chiffres pris en compte sont les suivants :

- pour les communes câblées : 330 527 habitants (+ 514),
- pour les communes non câblées : 51 819 habitants (+ 763),
- soit un total de 382 346 habitants (au lieu de 381 069).

Il convient également de prendre en compte le projet de budget préparé par Yvelines Première, tenant compte en particulier des évolutions de recherches de ressources extérieures.

Le Budget du SIDECOM se compose de 2 types de dépenses, les frais généraux du Syndicat et la participation des communes au programme Yvelines Première.

### A/ Les frais généraux

Ce sont les dépenses courantes de fonctionnement et dépenses de personnel.

Ces dépenses sont financées par les cotisations des communes restées identiques en 2009 et 2010:

- *pour les villes câblées, elle était de 0,154 € par habitant en 2010*
- *pour les communes non câblées, la cotisation a été fixée en 2010 à un quart de celle des communes câblées soit 0,0385 € par habitant.*

## **B/ La participation au programme local**

Le budget d'Yvelines Première est alimenté par la participation du Conseil Général directement versée à l'association.

La subvention du SIDECOM à Yvelines Première a connu les évolutions suivantes :

- en 2005, elle était de **2,9068 €** à la prise pour un montant total de **396 000 €**,
- en 2006, cette participation a été augmentée et portée à **427 800 €**, ce qui donnait un coût à la prise de **3,124 €**,
- en 2007, compte tenu du désengagement de NOOS, la participation est passée à **3,3592 €** pour un total de **460 000 €**,
- en 2008, la participation est restée inchangée par rapport à l'année précédente,
- en 2009, elle a été fixée à **479 500 €** pour tenir compte de contraintes techniques.
- En 2010, la subvention à Yvelines Première est restée identique à l'année précédente et donc fixée à **479 500 €**. Elle a été financée par une cotisation d'un montant de **1,12 €** par prise et une cotisation à l'habitant de **0,9738 €** uniquement les communes câblées.

## **C/ Rappel du budget 2010**

- Concernant les frais généraux :

En 2010, les dépenses relatives aux frais généraux sont restées stables. Ainsi la cotisation des communes a été maintenue au même montant qu'en 2009 :

- 0,154 € pour les villes câblées,
  - Pour les villes non câblées, la cotisation représente  $\frac{1}{4}$  de celle des communes câblées, soit 0,0385 €.
- Concernant la participation des communes au fonctionnement du programme local :

La population prise en compte pour l'année 2010 était de 330 013 habitants pour les communes câblées et 51 056 habitants pour les communes non câblées, soit un total de 381 069 habitants et une progression de 3 478 habitants. Le nombre de prises raccordables, actualisé par Numéricâble était de 141 182 prises.

L'intégration du critère population, commencé en 2009 s'est poursuivi en 2010. Il a consisté en 2010 à calculer la participation des communes suivant la répartition suivante :  $\frac{1}{3}$  calculée sur les prises raccordables et  $\frac{2}{3}$  suivant le nombre d'habitants des communes câblées.

Le coût à la prise a été fixé pour 2010 à 1,12 €. Le reste du montant de la participation a été réparti suivant le nombre d'habitants mais seulement pour les communes câblées, la diffusion des programmes se faisant encore essentiellement par ce canal à raison de 0,9738 € par habitant.

## **D- Orientations et propositions pour 2011**

### **1°- les frais généraux**

Pour 2011, les dépenses relatives aux frais généraux devraient être identiques à celles de 2010, les dépenses supplémentaires ou imprévues pourront être financées par l'excédent antérieur reporté afin de ne pas alourdir l'appel à cotisation sur 2011. Cet excédent s'élève à environ **68 000 €**.

Pour appliquer le même principe qu'en 2010, les communes non câblées pourraient être sollicitées. Leur participation pourrait être relevée et passer d'1/4 à 1/3 du montant demandé pour les communes câblées. De ce fait, la cotisation des communes pourrait être :

- **0,150 €** par habitant pour les communes câblées, soit une baisse du montant par rapport à la cotisation demandée en 2010,
- pour les communes non câblées, environ un tiers de ce montant soit **0,048 €**.

## **2°- la subvention propre du SIDECOM à Yvelines Première**

A partir de 2011, l'ensemble de la participation est calculé suivant le nombre d'habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le nombre d'habitants est de 330 527 pour les villes câblées et 51 819 habitants pour les villes non câblées, soit un total de 382 346 habitants (+ 1 277 habitants par rapport à 2010).

La chaîne Yvelines Première a transmis son projet de budget au Syndicat. Le budget global augmente de 1,7% par rapport à 2010. Le montant des recettes augmente de 9,22%, avec un effort particulier réalisé sur les prestations extérieures : reportages divers et production ainsi que la publicité. Les nouvelles dépenses sont dues essentiellement à l'anticipation de la hausse de la redevance demandée par Free et le coût de la diffusion numérique, qui intègre une dépense non affectée sur cette ligne précédemment. Le montant de la subvention demandée est de **479 500 €**, identique à celle des années 2009 et 2010.

Désormais, Yvelines Première a diversifié ses sources de diffusion. En 2011, la chaîne est disponible, en plus de sa diffusion en streaming sur Internet, sur le réseau Free (canal 223), Dartybox (canal 272) et Alicebox (canal 376).

En conséquence, il pourrait être envisagé de mettre en place une participation des villes non câblées pour financer cette cotisation ; les villes non câblées devant bénéficier en outre de reportages sur leur territoire.

Ainsi, la cotisation des communes au titre de la participation au programme local pourrait être :

- **1,40 €** par habitant pour les villes câblées, soit une baisse de la cotisation par rapport à 2010,
- **0,3235 €** par habitant pour les communes non câblées, soit environ 1/4 de la participation demandée aux villes câblées.

Il appartient aux membres du Comité Syndical de débattre de ces orientations.

Monsieur FAIST demande ce qui a motivé l'augmentation de la participation des communes non câblées de 1/4 à 1/3 pour les frais généraux et la nouvelle cotisation demandée aux communes non câblées correspondant à 1/4 de la participation des communes câblées pour la participation à Yvelines Première ?

Monsieur AMADEI répond que l'idée est de faire augmenter de la même manière les cotisations demandées aux villes non câblées pour le programme Yvelines Première que cela est fait pour la participation aux frais généraux. L'idée est de faire un échancier afin d'arriver à une cotisation identique pour les villes câblées et non câblées. Le mode de diffusion va être de plus en plus difficile à déceler avec la multiplication des sources. La distinction entre communes câblées et non câblées ne se justifiera plus à terme.

Madame MARIE remarque que le site internet d'Yvelines Première est toujours en construction.

Monsieur AMADEI confirme mais le streaming fonctionne. Il a protesté auprès d'Yvelines Première sur le fait que le site ne fonctionnait plus et aurait préféré qu'on laisse l'ancien site en ligne en attendant le nouveau.

Monsieur PERRAULT intervient. Le problème du site en construction n'est pas ponctuel mais récurrent. Il pense qu'il y a un effort à faire pour limiter cette situation.

Monsieur AMADEI invite Monsieur TRABI à répondre en qualité de Directeur d'antenne d'Yvelines Première.

Monsieur TRABI, Directeur d'Yvelines Première répond que le site est en construction depuis un mois et il sera prêt pour le 14 mars.

Pour Monsieur PERRAULT, cela fait plusieurs années que la refonte du site a été décidée, il est normal de s'interroger sur le fait qu'il soit toujours en construction de temps à autre avec des programmes un peu dépassés.

Monsieur TRABI répond qu'effectivement la décision date de quelques années. Il a été décidé également de se séparer des anciens prestataires qui avaient réalisés ce site en 2007. Il a fallu du temps pour choisir les nouveaux prestataires compétents en vidéo. Le projet de site a été soumis au Président qui l'a validé. Il a été lancé à la production hier et il sera prêt pour le 14 mars. Ce sera indiqué sur le site.

Madame MARIE ne voit pas la ligne budgétaire correspondant au site internet dans le budget d'Yvelines Première ?

Monsieur AMADEI répond que si Yvelines Première a décidé d'immobiliser les frais de fabrication du site internet, le montant apparaîtra dans la dotation aux amortissements.

Monsieur RIBAUT prend la parole. Il souhaiterait avoir le montant des recettes de publicités, reportages et production du compte administratif 2010 pour savoir si l'objectif 2010 a été atteint.

Monsieur SIBILLE répond qu'il dispose de la situation à fin octobre 2010. Les reportages étaient à hauteur d'environ 20 000 € sur un budget de 29 000 € et la publicité était à 2 250 €. La situation à fin décembre n'est pas encore connue.

Monsieur PERRAULT demande si un choix a été fait au sujet d'une régie publicitaire et d'où proviennent ces recettes complémentaires : est-ce fait en interne ou existe-il une structure adéquate mise en place ?

Monsieur AMADEI invite Monsieur LENFANT à répondre en qualité de premier Vice-président d'Yvelines Première.

Monsieur LENFANT répond que si Yvelines Première avait conclu avec une régie, il est évident que le Bureau et le Conseil d'Administration seraient informés. Il y a eu des contacts pris avec un certain nombre de régies qui sont essentiellement dans le secteur de la presse écrite. Ces régies ne sont pas intéressées par le média télévisuel. La publicité qui sera diffusée par le site Internet sera plus efficace et plus facile à mettre en place sans dénaturer l'image de l'antenne. Monsieur LENFANT aurait souhaité que le site soit opérationnel pour ce soir. Le streaming qui continue à être diffusé est toutefois beaucoup plus fluide qu'il ne l'était auparavant.

Madame MARIE demande si les bannières installées sur le site internet rémunérées suivant les statistiques de consultation viennent en plus des produits déjà proposés que sont les publi-reportages, la production... ?

Monsieur LENFANT confirme.

Monsieur ROUSSET prend la parole. L'objectif était d'augmenter les recettes propres 2010 d'Yvelines Première d'environ 9% par rapport à l'année dernière. Si on prend les recettes par rapport au budget 2009, elles font 7% du budget total. Pour 2011, l'objectif de recettes est de 8%. La subvention représente toujours 92% du budget de la chaîne. Il pense qu'il faut une accélération nettement plus forte dans les années à venir. On est loin de l'objectif d'avoir un meilleur équilibre entre les dépenses et les recettes.

Monsieur AMADEI répond que ce point avait été discuté lors du dernier Comité. Les objectifs ont été votés lorsque l'avenant à la convention avec Yvelines Première a été adopté. Les propositions d'aujourd'hui correspondent tout à fait aux objectifs prévus dans cet avenant.

Il invite Monsieur BINARD à prendre la parole en qualité de Président d'Yvelines Première.

Monsieur BINARD, Président d'Yvelines Première est entièrement d'accord avec Monsieur ROUSSET. Tous les efforts sont faits actuellement pour accentuer la part des ressources externes d'Yvelines Première et la chaîne continue à vivre avec les mêmes subventions. Le budget de la chaîne est un budget réduit et il n'est pas possible de recruter une personne qui ferait du démarchage auprès des annonceurs. C'est donc le directeur d'antenne ou les journalistes, ou d'autres qui s'en chargent.

Monsieur FAIST rappelle qu'il avait été dit qu'au fur-et-à-mesure de l'augmentation des ressources propres de la chaîne on diminuerait la subvention du SIDECOM. Qu'on ne l'inscrive pas dans le débat d'orientation budgétaire cette année paraît relativement normal compte tenu de la petitesse encore de ces ressources propres, mais il ne faut pas cependant perdre cet objectif pour les prochaines années.

Pour Monsieur AMADEI, l'objectif qui intéresse le Syndicat en tant que financeur c'est d'avoir des recettes propres les plus importantes possibles. La méthode pour y arriver appartient totalement à l'association. Il ne faut pas s'immiscer dans la gestion au jour le jour de l'association. Mais les communes sont toutes adhérentes à Yvelines Première et lors de l'Assemblée générale il appartient aux élus d'être présents et de faire entendre les voix des communes.

Sans autre intervention, le Comité prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

### **INFORMATION : AVANCEMENT DE L'ETUDE DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR L'ELABORATION DU SCHEMA TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Le Conseil Général des Yvelines a pris du retard dans le lancement de son étude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique. Celle-ci doit démarrer fin février 2011.

Cette étude comprendra deux phases dont la première consistera à auditionner les partenaires privilégiés dans le domaine du haut débit dont fait partie le SIDECOM. Les questions du bureau d'études retenu par le Département seront axées sur les attentes des collectivités, leur vision du haut débit et leurs souhaits en termes d'évolution sur le territoire.

La deuxième phase plus technique sera une phase d'analyse de l'existant avec un travail plus axé sur les données transmises par les opérateurs qui ont désormais l'obligation légale de les communiquer.

A la rentrée de septembre, seront élaborés plusieurs scénarios décrivant diverses modalités d'organisation et l'estimation des coûts en particulier.

L'étude devrait être achevée à la fin de l'année 2011.

Monsieur AMADEI complète en indiquant que si le besoin s'en fait sentir, il y a une somme disponible d'environ 65 000 € qui pourrait permettre de réaliser une étude complémentaire qui ferait avancer les choses, non pas dans l'intérêt global du Conseil Général mais dans l'intérêt global des communes du SIDECOM.

### REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Les statuts du Syndicat Intercommunal précisent, à l'article 6, que le Bureau Syndical est composé, outre le Président, de :

- ♦ Trois vice-présidents,
- ♦ Un secrétaire,
- ♦ Sept assesseurs

Liste des membres du Bureau élus au Comité Syndical du 16 avril 2008 :

<b>Vice-Présidents :</b>	<b>Secrétaire :</b>	<b>Assesseurs :</b>
- Monsieur Emmanuel LAMY - Madame Caroline DOUCET - Monsieur Eddie AÏT	- Monsieur Alain GOURNAC	- Monsieur Hervé FREYCENET - Monsieur Martial LELEU - Monsieur Richard BERTRAND - Madame Mireille TEMPEZ - Monsieur Philippe HOUVION - Madame Elisabeth PESNEL - Monsieur Laurent SIBILLE

La commune de Marly-le-Roi a modifié des représentants au SIDECOM parmi lesquels ne figure plus Monsieur FREYCENET.

Il y a donc lieu de désigner un nouvel assesseur pour siéger au sein du Bureau.

Les délégués intéressés par cette fonction peuvent faire connaître leur candidature.

Monsieur AMADEI demande s'il y a des candidatures dans la salle.

Madame Manuela MARIE, représentante de Triel-sur-Seine propose sa candidature. Madame MARIE a découvert le SIDECOM lors de son nouveau mandat en 2008. Elle a été volontaire pour y siéger car il y a le mot « communication » dans le SIDECOM. Elle n'avait pas vu que c'était en fait Yvelines Première. Quand elle pense communication, elle pense à internet. Quand on tape « SIDECOM » sur internet, on ne voit que les comptes-rendus des conseils municipaux des villes qui demandent à sortir du Syndicat. Pour elle, il est temps que le SIDECOM s'occupe d'autre chose que d'Yvelines Première. Elle trouve dommage que certaines villes du SIDECOM n'aient pas encore de site internet. Il est possible de mutualiser les ressources et les moyens pour aider ceux qui ont moins de moyens, et pas seulement financiers.

Monsieur AMADEI la remercie.

Monsieur Abel VINTRAUD, maire adjoint à la commune du Vesinet, en charge des nouvelles technologies présente sa candidature. Il s'occupe, avec Monsieur de CHAMBORANT de l'installation de la fibre optique dans le cadre de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine dont un certain nombre de communes sont représentées au SIDECOM. Il est également élu au Conseil d'Administration d'Yvelines Première depuis un an. Il a apporté un œil nouveau. Il a beaucoup travaillé avec Monsieur PERRAULT pour motiver Yvelines Première dans la recherche de publicité et de sponsors. Il faut qu'Yvelines Première continue à engranger des recettes en dehors du SIDECOM et ainsi le SIDECOM pourra s'intéresser à d'autres projets. Sa dernière activité, avant d'être à la retraite, a été la création d'une société de communication multimedia.

Monsieur AMADEI propose de passer au vote. Il énumère les pouvoirs :

Monsieur GOURNAC donne pouvoir à Monsieur AMADEI,  
Madame de BAILLANCOURT donne pouvoir à Monsieur HOMONT,  
Monsieur SCHMIDT, parti en cours de séance, donne pouvoir à Madame CHARTIER.

Cela fait 37 votants.

A l'issue du vote, Monsieur AMADEI annonce les résultats :

Madame Manuela MARIE : 15 voix  
Monsieur Abel VINTRAUD : 22 voix.

En conséquence, Monsieur Abel VINTRAUD est désigné assesseur pour siéger au Bureau du SIDECOM.

Monsieur AMADEI rappelle à Madame MARIE qu'elle est la bienvenue dans le groupe de travail qui a été constitué il y a quelques temps pour réfléchir à l'utilisation d'internet, la possible mise en place d'un serveur partagé par l'ensemble des communes pour y mettre des reportages vidéo.

### QUESTIONS DIVERSES

Sans autre question, la séance est levée à 19 heures 45 minutes.